

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-EM-436
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ AFIN
D'EFFECTUER DIVERS TRAVAUX AU THÉÂTRE LE PATRIOTE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 19 mai 2026, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-EM-436 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 500 000 \$ afin d'effectuer divers travaux au Théâtre Le Patriote.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 juillet 2026.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la prochaine séance », onglet 2026 - « 19 mai 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 juillet 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe